

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0062 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
CONVENTION DE PARTENARIAT À PASSER AVEC L'ASSOCIATION LA FRONTERA PRODUCTION POUR LE « BACCHUS FESTIVAL » – ÉDITION 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 38

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0062-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024
1/3

Le « BACCHUS FESTIVAL », qui doit se tenir pour sa troisième édition du 6 au 09 juin 2024 à Argelès-sur-Mer, constitue un pôle d'attraction et contribue au soutien de la filière viticole, axe prioritaire d'actions pour la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI).

Le festival participe à mettre en évidence les atouts de la Communauté de communes, son image d'un véritable territoire viticole et, surtout, fait écho aux actions qu'elle porte notamment par le biais de l'Institut Régional de Sommellerie Sud de France - campus de Banyuls-sur-Mer.

Cet événement participe à mettre en évidence le soutien à la filière viticole mais aussi une visibilité du territoire viticole grâce à la mise en place pendant le festival, du « Prix Bacchus » et à l'organisation de rencontres et d'ateliers thématiques associant les Vins du Roussillon et les produits locaux tant pour le grand public que pour les professionnels.

Plusieurs temps forts sont proposés :

- LE PRIX BACCHUS : organisé par et pour les professionnels du vin,
- DES ANIMATIONS AUTOUR DU VIN : organisation de conférences ou d'ateliers thématiques ouvert au grand public,
- LE FESTIVAL DE MUSIQUE : représentation d'artistes sur scène,
- LE BACCHUS EN FAMILLE : le dimanche en journée à destination des plus jeunes.

Dans ce cadre, compte tenu de l'intérêt public que représente ce Festival et de ses retombées économiques, la Communauté de communes a décidé de soutenir cet événement à hauteur de 46 000-€ (quarante-six mille euros).

La commission développement économique du 9 janvier 2024 a donné un avis favorable pour cette participation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'association La Frontera pour le « BACCHUS FESTIVAL » – Edition 2024 telle que jointe,

Précise que ce festival, consacré aux musiques actuelles et à l'œnologie, aura lieu pour la troisième fois à Argelès-sur-Mer, durant trois jours du 06 au 09 juin 2024 au Parc de Valmy,

Indique que ce festival constitue un pôle d'attraction et contribue au soutien de la filière viticole, axe prioritaire d'actions pour la CC ACVI,

Décide donc, de soutenir cet événement à hauteur de 46 000-€ (quarante-six mille euros), compte tenu de l'intérêt public que représente ce festival et de ses retombées économiques pour la Communauté de communes,

Précise qu'un versement de 20 000-€ (vingt mille euros) sera effectué le 30 avril 2024 et que le solde sera versé au 15 juin 2024, soit 26 000-€ (vingt-six mille euros),

Dit que les crédits seront prévus au Budget primitif 2024,

Autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Antoine Parra', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a torch and a star.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.